

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7566
26 octobre 1966
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 24 OCTOBRE 1966 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-dessous, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, les nouveaux actes d'agression et de provocation perpétrés contre le Cambodge par les éléments des forces américano-sud-vietnamiennes :

- Le 12 septembre 1966 vers 10 heures, des soldats des forces américano-sud-vietnamiennes ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur des paysans khmers qui étaient en train de s'adonner aux travaux champêtres, à environ 200 mètres en deçà de la ligne de démarcation, dans le village de Trapeang Daun Boeuf, Khum de Ta Or, Srok de Kirivong (Takéo).

- Le 16 septembre 1966 vers 10 heures, les soldats des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Ca-Vang (Chau Doc) ont effectué, en direction du territoire khmer, des tirs de mortier dont cinq obus sont tombés aux environs du poste de la garde provinciale de Peam Montea, Srok de Kompong Trabèk (Prey Vêng), blessant alors la femme et un enfant au garde provincial nommé Tea Buth.

- Le 17 septembre 1966 vers 21 heures 35, les soldats des mêmes forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Kinh Thay Bang (Chau Doc) ont tiré, en direction du territoire khmer, plusieurs coups de canon 105, dont neuf obus sont tombés à environ 100 mètres à l'intérieur de la ligne de démarcation, au Khum de Sampeou-Poun, et à environ 12 kilomètres du centre du Srok de Koh Thom (Kandal).

- Le 18 septembre 1966 vers 7 heures 15, d'autres soldats de ces mêmes forces, au cours de leur déplacement le long de la frontière, ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques en direction du territoire khmer, blessant gravement une jeune fille, alors qu'elle se trouvait à environ 200 mètres à l'intérieur de la frontière dans le Khum de Koh Sampeou, Srok de Peam Chor (Prey Vêng).

Le gouvernement royal a élevé une énergique protestation contre ces actes d'agression délibérément commis par les éléments réguliers des forces américano-sud-vietnamiennes et a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam mettent, sans délai, un terme à de pareils actes criminels.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) HUOT SAMBATH

